



## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1

### Admissibilité

Sont admissibles toutes les firmes ou leurs divisions établies au Canada, qui exportent des biens ou des services **depuis au moins trois ans**. Le comité de sélection acceptera également les candidatures des entreprises qui offrent des services à l'exportation comme les banques, les sociétés de transport et les firmes qui s'occupent d'études de marchés, d'emballage et de promotion.

Seules les réalisations attribuables à la firme candidate seront prises en considération. Le candidat ne doit pas inclure dans les données qu'il présente les produits vendus à une entreprise qui les intègre ensuite à un produit d'exportation. Il peut cependant y avoir des exceptions dans les cas où les fabricants de composantes principales peuvent prouver qu'ils se chargent eux-mêmes de promouvoir à l'étranger un de leurs produits qui est ensuite incorporé au produit fini de l'exportateur. La valeur des ventes de l'exportateur peut alors être calculée dans les revenus d'exportation de ces fabricants.

**NOTE :** Seules les firmes qui n'ont pas reçu un prix d'excellence au cours des trois dernières années peuvent présenter leur candidature.